

Aide-mémoire - Demande de révision

Aide sociale

Préparation (Avant)

- Remplir le formulaire demande de révision
- Joindre une copie de l'avis de décision ou de réclamation contesté
- Fournir tous les documents demandés par Services Québec
- Ajouter les documents que vous désirez utiliser pour appuyer votre demande de contestation
- Envoyer la demande de révision dans le délai de 90 jours
- Conserver une copie de tous vos documents avec votre numéro de dossier

Révision (Pendant)

- Surveiller régulièrement votre courrier et vos appels téléphoniques; vous devez être rejoignable
- Communiquer avec le Service de la révision pour prendre un rendez-vous pour une entrevue téléphonique
- Être ponctuelLE et bien préparéE pour votre entrevue téléphonique : arguments, preuves, calme, etc.
- Conserver tous les nouveaux documents avec votre dossier

Décision (Après)

- Lire attentivement la décision reçue
- Conserver tous les documents
- Si votre demande de révision est refusée, vous pouvez continuer vos démarches devant le Tribunal administratif du Québec dans les 60 jours. (Nous vous conseillons fortement de faire appel à un avocat)